

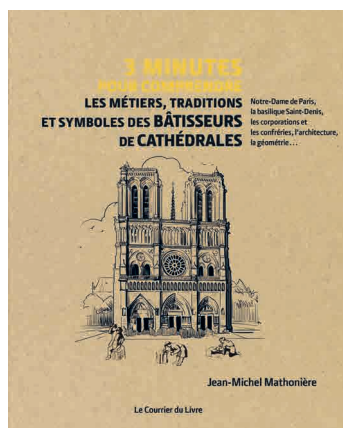


Que sait-on des conditions de travail des ouvriers bâtisseurs du Moyen Âge ? Quels étaient leurs droits et leurs devoirs ? Comment s'organisaient-ils collectivement ? Jean-Michel Mathonière, spécialiste des compagnonnages et membre de l'Association francophone d'histoire de la construction, partage le résultat de ses recherches dans son livre *3 minutes pour comprendre les métiers, traditions et symboles des bâtisseurs de cathédrales*, paru aux éditions Courrier du Livre en 2020.

Interview

L'histoire fragmentée des artisans bâtisseurs du Moyen Âge

Propos recueillis par Elsa Fayner
Journaliste



→ De quelles sources disposez-vous pour savoir comment s'organisait le travail sur les chantiers au Moyen Âge ?

Un charpentier travaille le bois, un tailleur de pierre la pierre, un historien les archives. S'en tenir aux archives est d'autant plus nécessaire que, sur les bâtisseurs du Moyen Âge, la part de l'imaginaire est phénoménale. Or, nous disposons de sources écrites que sont les chroniques d'abbayes et de villes, dans lesquelles l'abbé ou un commanditaire racontent en détail tel ou tel grand chantier, donnant par exemple les dimensions du bâtiment, jusqu'au nombre de tailleurs de pierre. La comptabilité des édifices, si elle est conservée, nous aide aussi beaucoup, surtout quand le bâtiment est encore debout, ce qui nous permet d'avoir ses dimensions. Les récits des évêques et des responsables politiques locaux nous renseignent également, même s'ils sont toujours magnifiés dans une intention moralisatrice. Je pense au récit d'un évêque racontant la ferveur des habitants à venir porter

bénévolement des pierres pour construire une cathédrale. À quel point faut-il s'y fier ? Mes outils de préférence restent cependant les vitraux, les miniatures, les sculptures qui montrent des situations de chantier, des métiers à l'ouvrage. Même si certains éléments ne sont pas à l'échelle ou restent allégoriques, la représentation des outils et des postures, elle, est généralement réaliste.

→ Combien de temps fallait-il pour construire une cathédrale au Moyen Âge ?

La durée des chantiers varie beaucoup et dépend avant tout des financements. On savait construire vite quand il le fallait. Par exemple, la Sainte-Chapelle à Paris, qui dépendait du domaine royal, a été bâtie en cinq ans. Les remparts d'Aigues-Mortes dans le Gard (France) à but défensif ont été construits en moins de trente ans. Mais un chantier peut s'arrêter et reprendre des années après, le temps qu'un nouveau financement soit trouvé comme pour la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris. Cela peut



↖ Un ouvrier mélange soigneusement la chaux, le sable et l'eau. Détail d'une miniature médiévale (British Library).
Crédit photo: © Bridgeman Images

"Les artisans prenaient 30 minutes pour un casse-croûte et le maître avait intérêt à servir un pichet de vin!"

⌚ **Quels étaient les horaires de travail ?**

Les horaires étaient partout les mêmes : on travaillait quasi exclusivement à la lumière naturelle, donc du lever au coucher du soleil, ce qui pouvait couvrir, selon la saison, une grande amplitude. Il y avait donc des pauses. Vers 9-10 h, les artisans prenaient 30 minutes pour un casse-croûte et le maître avait intérêt à servir un pichet de vin ! Puis vers 13-14 h, les travailleurs s'arrêtaient une à deux heures pour déjeuner et faire la sieste. En fin d'après-midi, ils cessaient de nouveau leur activité pour boire un canon (1/16^e de pinte ou 6 cl de vin). Les fêtes religieuses étaient nombreuses. Ces jours étaient chômés, sans être payés.

⌚ **Quels types d'accidents du travail avaient lieu sur ces grands chantiers ?**

Nous savons qu'il y avait des maladies de la peau, des brûlures liées à la chaux vive que maniaient les maçons. Le maître d'ouvrage fournissait des gants afin que les artisans puissent se protéger les mains de ces brûlures. Sur certains vitraux et miniatures, les maçons œuvraient mains nues. Les charges les plus lourdes étaient maniées et transportées par des charrettes à bœufs, des attelages à chevaux, des engins de levage. Mais les autres étaient portées à dos d'homme. D'où des déformations corporelles, mais aussi des pieds écrasés. À l'abbaye de Saint-Gilles du Gard, sur le piédestal d'une colonne, est sculpté un artisan dont le pied est coincé sous la base. On trouve aussi un récit d'accident de 1476, sur le chantier de la cathédrale de Langres. L'auteur raconte que les grosses charges étaient descendues des hauteurs à l'aide d'engins mais que les

impliquer le départ d'une première équipe et l'arrivée d'une nouvelle. Car, généralement, pour les grands chantiers — cathédrales, abbayes, châteaux forts, fortifications, etc. —, en Europe à partir du XIII^e siècle, ce ne sont pas les associations de métiers de la ville qui sont sollicitées mais des équipes mobiles d'artisans, des compagnies d'individus qui travaillent autour d'un maître architecte et entrepreneur. Ces travailleurs itinérants exercent des métiers artisanaux nécessitant un grand savoir-faire technique que ne possède pas toujours la main-d'œuvre locale en nombre insuffisant. Ces équipes sont rémunérées à la tâche, d'où les marques sur les pierres permettant de reconnaître leur travail.

⌚ **Combien de personnes travaillaient sur un chantier ?**

En moyenne, sur un chantier de grande église, on trouvait de 50 à 100 artisans qualifiés. Ils étaient tailleurs de pierre et charpentiers avant tout, mais également forgerons pour les outils et les éléments de fer destinés à renforcer les édifices. Sans oublier tous les métiers du transport : charretiers, maréchaux-ferrants, fabricants de charrettes, etc. Il y avait également des manœuvres et des bénévoles, à qui était promise une part de paradis, la rémission de leurs péchés.

"La chute d'un échafaudage était l'accident numéro un en l'absence de garde-corps, de ligne de vie et de harnais."

petites étaient jetées en bas, un peu loin du pied de l'édifice. Un jour, un maçon a jeté une pierre qui était peut-être plus lourde que les autres... En tout cas, elle est tombée près du bâtiment et a tué une passante. Le maçon a bénéficié d'une procédure le reconnaissant non coupable.

De manière générale, cependant, on trouve peu de témoignages d'accidents de chantier avant les ex-voto ou offrandes du XIX^e siècle. Là, sur ces petits tableaux en l'honneur d'un mort, on voit beaucoup de maçons tomber des échafaudages. C'était l'accident numéro un en l'absence de garde-corps, de ligne de vie et de harnais. Il suffisait d'un petit mouvement trop brusque... D'ailleurs à l'époque, mieux valait mourir sur le coup parce qu'il y avait peu de structures hospitalières et pas de sécurité sociale. L'accident de travail faisait de l'ouvrier un estropié pauvre. C'est une des raisons pour lesquelles les confréries et, plus tard, les compagnonnages ont vu le jour.

➔ **Pouvez-vous expliquer ce qu'étaient ces confréries ?**

Dans tous les pays de la chrétienté médiévale, l'exercice des métiers n'était que très rarement libre dans les cités. Il s'inscrivait dans un statut administratif et fiscal rigide, selon des statuts reconnus par les autorités royales, municipales et ecclésiastiques. Les organisations régulant le métier différaient selon les régions et les périodes : communauté, corporation, confrérie, guilde, art, métier, etc. Mais les grandes lignes de leurs statuts étaient proches : l'association régissait les conditions d'entrée en apprentissage dans un métier, les devoirs et obligations des membres entre eux, les bons usages vis-à-vis des clients, la qualité du travail et l'excellence des matières premières. Mais aussi — point capital — la moralité des confrères et leurs rapports avec l'Église. Jusqu'au déroulement de la fête patronale, dont le banquet après la messe constituait le point d'orgue. Ces statuts déterminaient enfin l'organisation

d'obsèques dont les frais et le cérémoniel incombaient à la confrérie. La vocation fondamentale de ces regroupements était en effet d'assurer une "bonne mort" à l'artisan, c'est-à-dire d'organiser son enterrement en bon chrétien, de prévenir sa famille et de faire parvenir à celle-ci les effets personnels du défunt une fois payées ses dettes. Mais ces organisations urbaines étaient très cloisonnées. Chaque métier s'efforçait d'interdire aux professions connexes de réaliser tel ou tel ouvrage. Certaines corporations allaient jusqu'à interdire à leurs membres de voyager. C'est ce qui, entre autres conséquences, a favorisé en France l'émergence des compagnonnages modernes, par rejet de ce cadre trop rigide.

➔ **Quand les compagnonnages sont-ils apparus ?**

Dans l'état actuel des connaissances, l'existence des compagnons n'est attestée, en France, qu'à partir du début du XV^e siècle. Ainsi, en 1420 une ordonnance de Charles VI contre les cordonniers de Troyes rapporte que "plusieurs compagnons et ouvriers du dit mestier, de plusieurs langues et nations, alloient et venoient de ville en ville ouvrir pour apprendre, congnoistre, veoir et savoir les uns des autres". En 1539, par l'ordonnance sur le fait de la justice dite ordonnance de Villers-Cotterêts, le roi François I^{er} dit réitérer les interdictions de plusieurs de ses prédécesseurs : "Il est fait pareillement défense à tous compagnons et ouvriers de s'assembler en corps sous prétexte de confréries ou autrement, de cabaler entre eux pour se placer les uns les autres chez les maistres ou pour en sortir, ni d'empêcher de quelque manière que ce soit lesdits maistres de choisir eux-mêmes leurs ouvriers soit français soit étrangers." Les données sont assez explicites pour penser qu'il s'agit de compagnonnages.

Mais là encore, l'indication est isolée. Il existe cependant des indices permettant de faire l'hypothèse que des compagnons tailleurs de pierre existent au moins dès le début du XIII^e siècle, ce qui apparaît d'autant plus probable et crédible qu'un compagnonnage est attesté pour ce métier en Allemagne à peu près à la même époque.

➔ **Quel était le rôle de ces compagnonnages ?**

Il ressort de l'analyse des archives que la vocation des compagnonnages sous l'Ancien Régime n'était pas la formation professionnelle ni même le perfectionnement. Leur vocation initiale était la solidarité des ouvriers afin de se secourir mutuellement durant leur voyage, que celui-ci soit librement

consenti, telle une quête de perfectionnement ou un voyage de jeunesse pour les fils des entrepreneurs installés, ou bien qu'il soit le fait de la nécessité pour des ouvriers modestes de trouver de l'ouvrage là où il y en avait et de faire collectivement pression sur les patrons pour obtenir un traitement convenable.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les artisans qualifiés notamment se déplaçaient de grand chantier en grand chantier, possédant des savoir-faire uniques. Le "tour de France" n'était cependant pas chez eux une sorte de périple "initiatique" où, au gré d'un certain nombre d'étapes, ils franchissaient des épreuves afin d'être finalement investis du titre de compagnon. Au contraire, c'est parce qu'ils étaient capables de vivre de leur métier qu'ils étaient admis à "voyager la France" en faisant honneur à leur société et en n'étant pas une charge pour elle. Ce voyage, qui n'était pas un tour systématique du pays, durait le temps que les artisans jugeaient nécessaire ou qu'ils pouvaient y consacrer avant de revenir dans leurs foyers pour s'y marier et prendre la succession de l'entreprise familiale. La durée moyenne était de quatre ans et c'était un tour des grandes métropoles économiques régionales où leur société compagnonnique possédait des sièges. Autrement dit, le compagnonnage était avant tout un réseau de solidarité fraternelle, organisé par métier, auquel on adhérait avant de partir sur les routes.

➔ **Concrètement, comment les compagnons s'entraidaient-ils ?**

La lecture des plus anciens règlements actuellement connus des "compagnons passants" tailleurs de pierre, du XVIII^e siècle, est à cet égard édifiante : les premiers articles décrivent l'arrivée d'un compagnon dans la ville, le comportement qu'il devait observer afin de bénéficier de l'assistance fraternelle sous la forme du "roule". Il s'agissait durant 24 heures de lui offrir à boire et à manger, de lui trouver si possible une embauche, un logement correct, etc. À défaut d'embauche, les autres compagnons de son "devoir" lui donnaient un pécule pour se rendre jusqu'à la prochaine ville. De la même manière, l'artisan qui partait se faisait "rouler" pendant 24 heures à son départ : on le régalaient s'il avait été honnête, ne laissait aucune dette et avait respecté les règles de sa société compagnonnique.

Les compagnons versaient également de l'argent à des caisses de secours pour les travailleurs malades. Il s'agissait d'une sorte de cagnotte de soutien, qui fonctionnait pour toutes les maladies sauf pour les

maladies vénériennes. Au XVIII^e siècle, ces caisses de secours mutuels se sont développées plus massivement, chez les compagnons tailleurs de pierre et charpentiers notamment. Avec des règlements, qui obligeaient les ouvriers à rendre visite à leurs collègues à l'hôpital par exemple. Donc, finalement, si la transmission des savoirs constitue aujourd'hui l'aspect le plus remarquable des compagnonnages, ce n'est pas là leur vocation originelle, qui était la solidarité fraternelle. La naissance des sociétés de secours mutuels — les futures mutuelles —, puis des caisses de retraite et enfin de la sécurité sociale est peu à peu venue grignoter cette part de leur raison d'être, laissant ainsi la place à l'expansion de la transmission professionnelle, qui est en quelque sorte un "heureux dommage collatéral".

→ **Peut-on dire que ces compagnonnages ont mis en place les prémices d'un droit du travail ?**

En effet, on trouve des prémices d'un droit du travail pour les tailleurs de pierre et maçons du Saint-Empire romain germanique dans les statuts de Ratisbonne de 1459. Les maîtres de ces compagnonnages s'étaient réunis et avaient rédigé un règlement, qui se superposait aux règles corporatives locales existantes, pour préciser les rapports entre les maîtres et les compagnons, ainsi que les bons usages du métier. Une annexe réglait les apprentis et les compagnons itinérants accomplissant leur "tour d'Allemagne".

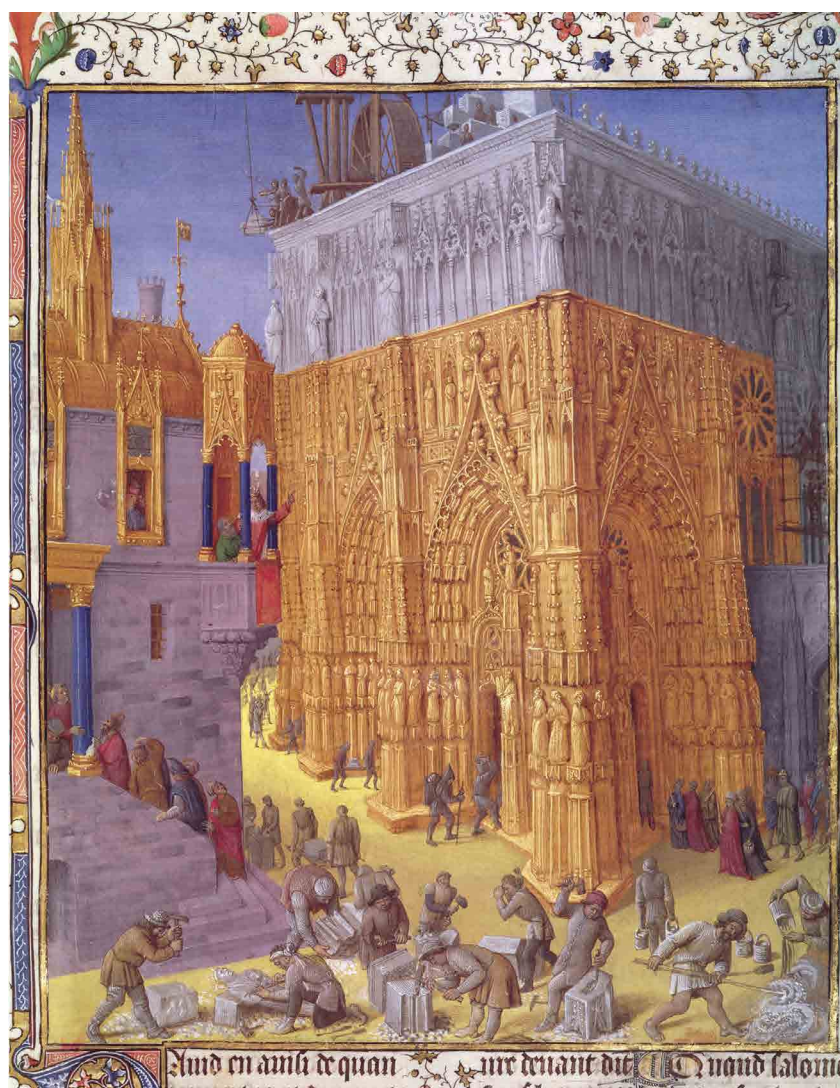
"La vocation des compagnonnages n'était pas la formation professionnelle à l'origine, mais la solidarité fraternelle."

Un article des statuts de Ratisbonne stipule, par exemple, que le nouveau maître d'un chantier doit assurer aux compagnons le même salaire que celui qu'ils touchaient auparavant. Le compagnon arrivant devait quant à lui promettre de respecter toutes les règles corporatives. Celui qui s'y refuserait ou commettrait une infraction ne serait plus engagé par aucun entrepreneur qui viendrait à l'apprendre. "S'il se présente sur un tel chantier un compagnon compétent qui désire de l'avancement après avoir suffisamment

servi dans cette branche, on peut l'accepter", stipule aussi le règlement. Ou encore: "Au cas où une plainte parvient au maître, il ne doit pas prononcer seul une sentence, mais s'adjoindre deux autres maîtres parmi les plus proches et les compagnons qui appartiennent à ce chantier. Ensemble, ils éclairciront la question qui ensuite devra être portée devant toute la confraternité."

Plusieurs articles portent sur la mort de l'artisan ou du maître et l'obligation faite à l'équipe de leur trouver un remplaçant et de mener le chantier à son terme. En conservant les salaires "jusqu'alors en usage". Les maîtres et les compagnons s'engagent également à ne pas révéler les secrets de leur métier — les tracés géométriques notamment — à ceux qui n'appartiennent pas à la confrérie.

En fait, au-delà des coutumes, des légendes, des rites, des savoir-faire, au-delà aussi des différences de métiers et d'origines historiques ou géographiques, ce que tous les compagnons se transmettent surtout, c'est un état d'esprit et des valeurs où la nécessité de la pratique d'un métier — la malédiction biblique précise d'ailleurs: "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front!" — se transforme en voie d'épanouissement personnel et spirituel. "Travail et Honneur", telle était la devise des compagnons passants tailleurs de pierre d'Avignon. Et cette quête de l'individu en direction de sa propre perfectibilité au travers de la transformation des matériaux dont il dispose est probablement l'essence même de la tradition compagnonnique. ●



↑ Le Moyen Âge représente la construction du Temple de Jérusalem sous le règne du roi Salomon comme s'il s'agissait d'une cathédrale gothique contemporaine. Miniature de Jean Fouquet, 3^e quart du XV^e siècle. Crédit photo: © BnF